

des Princes &c. Septemb. 1706. 187
commencement de la negociation, empê-
cheroit la conclusion de ce Traité. Les
Mécontens prétendoient qu'il étoit de leur
interêt & de la justice de l'Empereur, de
les rétablir dans leurs anciennes Loix &
dans leurs privilèges; ce qui ne pouvoit s'é-
xécuter qu'en faisant observer la Pragma-
tique du Roi André, & rendre par ce
moyen à la Noblesse & au Corps de la
Nation, la liberté de se choisir ses Rois.
Le Conseil Imperial au contraire, trou-
voit que la gloire de l'Empereur seroit ter-
nie, s'il suivoit les sentimens des Mini-
stres d'Angleterre & de Hollande, Me-
diateurs de cette Paix, qui étoient chargez
de finir la guerre de Hongrie à quel prix que
ce fût, afin de pouvoir employer contre
la France, les troupes qui agissoient dans
ce pays là. Comme la suspension d'armes
expiroit au 24. Juillet, l'Empereur en fit
demander la prolongation; mais les Mé-
contens la refuserent, voyant qu'elle n'a-
boutissoit qu'à fortifier les Places, & grossir
les Troupes de l'Empereur, outre qu'ils crai-
gnoient que le repos & l'inaction de leurs
Soldats n'amolît leur courage: De manie-
re que le terme de cette Treve étant expiré,
la guerre vient de se rallumer dans ce pays-là
aussi fort que jamais. La suite nous ap-
prendra auquel des deux partis elle sera le
plus favorable.

Cependant la suspension d'armes a four-
ni à l'Empereur le moyen de ravitailler les
Places de Hongrie & de Transilvanie, qui *Avantages*
reconnoissent encore son autorité, & le *reciproques*
ont de faire travailler aux Lignes qui *de la suspen-*
couvrent une partie de la basse Autriche & *son d'armes*
qui